

CACES PEMP déjà utilisateur – TEST SEC

Réf : FPEMP U



OBJECTIF

- Acquérir des connaissances permettant de guider et d'utiliser une PEMP en toute sécurité, ainsi que faire l'adéquation d'une PEMP pour un travail précis ;
- Secourir une personne bloquée ;
- Etre capable de réussir l'examen CACES.

PUBLIC CONCERNÉ ET PREREQUIS

- Toute personne étant amenée à utiliser (conduite ou surveillance), à titre permanent ou occasionnel, une plate forme élévatrice mobile de personnel ;
- Etre apte médicalement et âgé d'au moins 18 ans.

PROGRAMME

1/ Formation théorique(0.5 jour)

- ✚ Aspects réglementaires ;
- ✚ Sensibilisation aux responsabilités ;
- ✚ La technologie de la PEMP ;
- ✚ Prévention des risques ;
- ✚ Les conditions d'implantation de la PEMP ;
- ✚ Modalités de secours en cas d'incidents ;

2/ Formation Pratique(0.5 jour)

- ✚ Vérifications de l'adéquation ;
- ✚ Réalisation des contrôles ;
- ✚ Positionnement par rotation, translation, élévation ;
- ✚ Calage de la PEMP ;
- ✚ Exercices de maniabilité, dessous, le long et au-dessus d'une structure et entre des espaces réduits ;
- ✚ Exercices de conduite et de circulation avec la PEMP, slalom...

Recyclage tous les 5 ans

3/ Evaluation(1 jour)

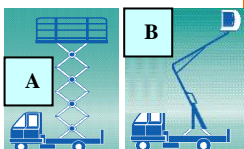
Evaluation des connaissances et du savoir-faire.

Obligations :

D.98-1084 et Arrêté du 02/12/1998 et Article R.. 233-13-19, traitant de l'obligation de formation et d'autorisation de conduite pour l'utilisation d'équipements de travail mobile et de levage.

Recommandation R. 386 prescrit le cadre de la formation de conducteur de PEMP, applicable depuis le 01/01/2000. **VALIDATION DE LA FORMATION :**

- Une attestation est délivrée aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation et satisfait à l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques.
- TEST validé par testeur certifié.



L'obtention d'un CACES de groupe B laisse à l'employeur la latitude pour délivrer l'autorisation de conduite pour le groupe A du même type.

Durée de la formation : 1 jour